



Aides financières



Groupe VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 532 661 832, numéro LEI 969500E016R1LLI4UF62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris Cedex 15.





Des aides financières

Appréhendez les différentes aides et mesures d'exception mises en place pour vous accompagner.

I. Aides Sécurité sociale des Indépendants

1. Accompagnement dans la gestion des cotisations

Possibilité [d'ajustement de l'échéancier des cotisations](#) pour tenir compte de la baisse des revenus.

2. Aides pour les indépendants impactés de manière significative par les mesures de réduction ou de suspension d'activité

Concernant l'aide exceptionnelle, les dossiers transmis au delà du 30 juin ne sont plus instruits.

Selon la situation économique de votre entreprise indépendante et si les dispositions mises en place par les Urssaf ne sont pas suffisantes, il est néanmoins possible de faire une demande d'Aide aux Cotisants en Difficulté (ACED) ou d'Aide financière exceptionnelle (AFE) classique.

[Demander une aide ACED ou AFE.](#)

II. Aides BPI France

- L'octroi de la garantie Bpifrance, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises,
- La prolongation des garanties classiques des crédits d'investissement,
- Le réaménagement sur demande des crédits moyen et long terme pour les clients Bpifrance,
- La mise en œuvre d'un dispositif de [Prêt garanti par l'Etat \(PGE\)](#) avec la mobilisation des réseaux bancaires afin de soulager la trésorerie des entreprises. Ce dispositif est accessible via la [plateforme PGE BPI France](#).



Pour les starts up, un plan spécifique est mis en place : le French Tech Bridge.

- Financement des ponts entre 2 levées de fonds.
- Prêts de trésorerie garantis par l'Etat.
- Remboursement accéléré par l'Etat des crédits d'impôts et crédits de TVA.
- Versement accéléré des aides à l'innovation.

Retrouvez le détail de ces dispositifs sur [le site de BPI France](#) ou contactez Bpifrance 0969370240 (service et appel gratuits).

III. Aides régionales et locales

- Les régions mettent en place des aides supplémentaires : étalement des créances bancaires et mise en place d'échéanciers de remboursements d'aides de la région, fonds de financement de la trésorerie, garantie jusqu'à 90% de nouveaux prêts bancaires...
- Les villes agissent également : exonération des droits de terrasses, des droits d'étalage, de taxe sur les enseignes et publicité extérieures, non facturation de l'occupation du domaine public...

→ Contactez votre [Chambre de Commerce et d'Industrie](#), [Chambre des Métiers et de l'Artisanat](#) pour connaître en détail les aides dont vous pouvez bénéficier.

Par ailleurs, les CCI ont mis en place un service de mise en lien des besoins et services des entreprises afin de créer une entraide de manière simple et uniforme : [CCI Entraide](#)

Pour en savoir plus sur les aides de votre région, consultez leur page dédiée :

- [Auvergne Rhône Alpes](#)
- [Bourgogne-Franche-Comté](#)
- [Bretagne](#)
- [Centre Val de Loire](#)
- [Corse](#)
- [Grand Est](#)
- [Hauts-de-France](#)
- [Ile-de-France](#)
- [Normandie](#)
- [Nouvelle-Aquitaine](#)
- [Occitanie](#)
- [Pays de la Loire](#)
- [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- [Ile de la Réunion](#)
- [Guadeloupe](#)
- [Autres régions \(Martinique, Mayotte, Guyanne\)](#)